

2013/5579 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles dans le cadre d'Enfance Art et Langages (Direction de l'Education) (BMO du 17/06/2013, p. 1355)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Il s'agit pour ce dossier, du renouvellement d'une convention sur les résidences d'artistes en Maternelle d'Enfance Art et Langage. Avis favorable de la commission.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous nous félicitons de la reconduction de cette convention, qui poursuit une action entreprise il y a 12 ans, et où la Ville de Lyon, accompagnée de nouveaux partenaires comme la Région, l'Union européenne, s'est acquise une autorité : elle sera à l'initiative d'un colloque en septembre. Celui-ci permettra à nouveau de faire le point sur les expérimentations qui ont eu lieu dans les écoles et les secteurs artistiques, mais aussi sur les apports théoriques qui peuvent s'en dégager.

François Hollande avait affiché dès le début de son mandat la priorité à l'éducation, à commencer par l'école. Nous sommes d'accord avec cette priorité, à condition qu'elle implique d'en dégager les moyens nécessaires. Or, si nous regardons simplement cette action, nous constatons que l'Etat en laisse encore à la Ville de Lyon la plus grande part.

L'éducation artistique, dont le dispositif Enfance, art et langages ne peut et ne doit être qu'un élément, est pour nous essentielle dans une politique culturelle de gauche. En effet, il s'agit, grâce à l'intermédiaire d'artistes, de la confrontation des enfants au sensible, à l'imaginaire, et ainsi d'une introduction du futur citoyen à l'art et à la culture, cet accès, lui-même, permettant l'épanouissement personnel et l'ouverture, est indissociable d'une participation au vivre ensemble et à la vie politique.

Il s'agit aussi, grâce à la mise à disposition des enfants d'autres apprentissages que les apprentissages scolaires traditionnels, de permettre l'émergence chez eux de goûts et de talents valorisants, et de favoriser en cela, leur réussite éducative, notamment pour les plus défavorisés d'entre eux.

Dans le respect des Conseils d'école et de l'investissement nécessaire de l'équipe éducative, nous sommes résolument pour un accroissement de ce dispositif. Il ouvre aussi aux artistes des espaces d'intervention, mais cette mission doit être réellement prise en compte à son juste niveau dans le statut d'intermittent, pour ce qui concerne le secteur du spectacle vivant, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

La réflexion sur la réforme des rythmes scolaires à Lyon doit être l'occasion d'intégrer l'exigence d'une éducation artistique pour tous les enfants, en croisant et améliorant les dispositifs existants, dont celui d'Enfance art et langages, et en exigeant que l'Education nationale y prenne toute sa part. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)